

Association Sportive

Demande de subvention « aide à l'emploi sportif »

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Dossier de Demande de subvention 2020/2021

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas :

- pour une première demande
- pour le renouvellement d'une demande

DOSSIER A RETOURNER COMPLET POUR LE 15 AOUT 2020 DERNIER DELAI de préférence par e-mail à : fabien.brisorgueil@ccprf.fr ou par courrier à

Roche aux Fées Communauté-16 rue Pasteur-BP 34-35240 RETIERS.



Informations pratiques

Comment se présente le dossier à remplir?

Il est composé de 5 documents :

- ⇒ La liste des pièces à joindre (p 3)
- ⇒ La présentation de votre association (p.4 6)

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- D'un numéro SIRET (si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite. Adresse e-mail: http://www.insee.fr);
- D'un numéro RNA (répertoire national des associations) qui est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou de modification en préfecture, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs aux ressources humaines.

Si votre dossier est une demande de renouvellement d'une subvention, et que le service possède déjà un dossier permanent concernant votre association, ne remplissez que les rubriques concernant des éléments qui auraient été modifiés depuis la demande précédente.

- ⇒ Un modèle de budget prévisionnel (p 7-8)
- Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur (p 9) Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

⇒ Une attestation (p 10) à remplir si vous estimez ne pas avoir reçu plus de 200 000 € d'aides publiques au cours de vos trois derniers exercices.

Après le dépôt du dossier

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre à la communauté de communes « Roche aux Fées Communauté » qui vous les ont versés, un récapitulatif des dépenses et des recettes certifié exact de l'emploi sportif concerné. Ces documents doivent être transmis à Roche aux Fées Communauté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée.



Pièces à joindre à votre dossier

Pour une première demande :

- 1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- 3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondante à celle du n°SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir** donné par ce dernier au signataire.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- 9. Le contrat d'embauche.
- 10. Un justificatif de diplôme et/ou carte professionnelle.
- 11. Le détail des missions confiées à l'emploi sportif.

Pour un renouvellement:

- 1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.** Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
- 3. Un relevé d'identité bancaire de l'association portant une adresse correspondante à celle du n°SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- 8. Le contrat d'embauche.
- 9. Un justificatif de diplôme et de la carte professionnelle.
- 10. Le détail des missions confiées à l'emploi sportif.



Présentation de votre association

Identification de votre assoc	iation
Nom de votre association :	
Sigle de votre association :	
Adresse de son siège social	:
Code postal:	Commune :
Téléphone : 👝 🖵 🖵 🖵 🖵	uuuu ^{Télécopie} : uuuuuuuu
Mél :	
Numéro SIRET :	(si vous ne disposez pas de ce numéro, voir p.2 de ce dossier)
Adresse de correspondance	, si différente :
Code Postal	Commune:
Union, fédération ou réseau <i>utiliser de sigle).</i>	r la case) :
	s adhérents personnes morales : non 🔲 oui 🔲 Lesquelles?
	e de l'association et de la personne chargée du dossier
Le représentant légal (le pré	sident, ou autre personne désignée par les statuts)
	Prénom :
Fonction:	
Mél :	
Téléphone :	
La personne chargée du dos	ssier au sein de l'association
Nom:	Prénom :
Fonction:	
Mél :	
Téléphone :	
êtes lié (un organigramme p	ructures associatives relevant du secteur marchand avec lesquelles vous beut être joint pour décrire ces relations) :
Autres informations pertine	ntes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :



Présentation de votre association

I. Renseignem	ents d'ordre administra	atif et juridique :
Déclaration en préfecture : le		
à N° RNA ou à défaut celui du préfecture :		
	es numéros, voir p2 du dossier)	
Date de publication au Journ	nal Officiel	
Objet de votre association :		
Votre association dispose-t-e	lle d'un agrément administratif?	
□ non	préciserez le(s) quel(s) :	
Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
Votre association est-elle adh	nérente à une fédération ?	
□ non □ oui Si oui, laquelle :		
Votre association est-elle rec	onnue d'utilité publique ?	
□ non □ oui Si oui, date de publicatio	n au journal officiel :	
Votre association dispose t-e	lle d'un label ?	
	qui l'a délivré :	
	lle d'un commissaire aux comptes ? (obli lement plus de 153 000 € de dons ou de s	
□ non □ oui		



II. Renseignements concernant les Ressources humaines: Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée: Moyens humains de l'association : Bénévole: personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée. Nombre de bénévoles:.... Nombre de volontaires :..... Nombre total de salariés:.... Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :..... (ETP: Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETP, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 %correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte). Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :euros. III. Renseignements concernant le nombre de licenciés, la provenance géographique des licenciés, les activités exercées sur des communes autres que la commune siège : Nombre total de licenciés : Nombre de licenciés de moins de 18 ans : Nombre de licenciés originaire de la commune siège : Nombre de licenciés hors commune siège : Réalisez-vous des activités hors de la commune siège (ex: entrainement, match....): Oui П Lesquelles: Non

Raison (ex: impossibilité car équipement spécifique):

Modèle de budget prévisionnel (1)

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2020/2021 (01/09/2020 au 31/08/2021)

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES	MONTANT (3) en EUROS	RECETTES (2)	MONTANT (3) en EUROS
60 – Achats - Etudes et prestations services		70 – Ventes de produits finis, prestations de services - Marchandises	€
- Autres matières et fournitures-	€	74- Subventions d'exploitation	
-Autres fournitures	€	Etat	€
61 – Services extérieurs		Région	€
- Locations mobilières et immobilières	€	Département	€
- Entretien et réparation	€	Communautés de communes	€
- Assurances	€		€
- Documentation	€		€
62 - Autres services extérieurs			€
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	Communes:	€
- Publicité, publications	€		€
- Déplacements, missions	€	Organismes sociaux (à détailler)	€
- Services bancaires, autres	€	Fonds Européens	€
63 – Impôts et taxes		Autres (précisez)	€
- Impôts et taxes sur rémunérations	€		
- Autres impôts et taxes	€	75 Autres produits de gestion courante	€



64 – Charges du personnel		- dont Cotisations	€
- Rémunération du personnel	€	- Dont autres	€
- Charges sociales	€	76 – Produits financiers	€
- Autres charges de personnel	€	77 - Produits exceptionnels	
65 – Autres charges de gestion coutantes	€	- Sur exercices antérieurs	€
66 – Charges financières	€	78 – Reprise sur amortissements et provisions	€
67 – Charges exceptionnelles	€		
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements	€		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	€
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	€	- Bénévolat	€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations	€	- Prestation en nature	€
- Personnels bénévoles	€	- Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

- Seules les rubriques vous concernant sont à remplir
 Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez
 Ne pas indiquer les centimes d'euros.



Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celleci.

Je	soussigné(e),	(nom	et	prénom)
représ	entant(e) légal(e) de l'association,			
-	Certifie que l'association est régulièrement déclarée,			
-	Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensem et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ; certifie exactes les informations du présent dossier, r l'ensemble des demandes de subvention déposées auprè- ainsi que l'approbation du budget par les instances statutain	notamment s d'autres f	: la me	ention de
-	demande une subvention de : €			
-	Joindre un RIB pour le versement de la subvention			
Fait,	le			
	Signature			
Attention				

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Attestation

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom)représentant(e) légal(e) de l'association,représentant(e) légal(e) de l'association,
Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 € sur trois exercices.
Fait, le à
Signature

Comment remplir cette fiche?

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut-être attribuée par arrêté ou convention.
- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans, dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait en diagonale, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

_ Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

